



## La forêt, productrice de talents



Bucheronnage.

Preux-au-Bois, un nom évocateur qui, à juste titre, laisse deviner la longue tradition forestière de la commune : depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, la commune a toujours profité de sa proximité avec la forêt de Mormal, pour en exploiter ses richesses. Tout autour de cette activité s'affairait un monde de travailleurs, à



Abattage - grumes.

commencer par les bûcherons ou « bouquillons ». Les arbres, une fois abattus et dépouillés de leurs branches, étaient équarris puis livrés au débitage. Les scieurs prenaient alors le relais des bûcherons : toujours par couple, ils manœuvraient de haut en bas en un mouvement continu et régulier. Les bûcherons et les scieurs avaient pour compagnons les sabotiers et les charbonniers. Plus

originale est l'existence de galo-cheries à Preux-au-Bois ; boutique où l'on fabrique des galoches c'est-à-dire des chaussures aux semelles en bois. Fondée en 1889 par Léon Blanchet, la galocherie devient, au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, une fabrique de pièces pour machines agricoles puis fournisseur agréé de la SNCF et continue encore aujourd'hui à diversifier ses activités.

La sylviculture, les scieries, les menuiseries emploient toujours des milliers de salariés. Mais l'exploitation de la forêt a intégré une contrainte écologique à l'origine de nouveaux métiers, tels celui d'animateur nature qui guide toute l'année les promeneurs dans leur découverte de la forêt. Pendant que les agents de l'Office National des Forêts préservent la richesse du milieu forestier, régulent la production de bois et sensibilisent le public à l'environnement.



Sylviculture.

# à PIED dans le NORD

## Avesnois



Toutes les informations pratiques mentionnées couvrent un périmètre de 10 km autour du circuit.

### Activités et curiosités

**Bousies** : Musée des Evolutions (03.27.77.46.41).

**Landrecies** : Musée Amas et Duplex (03.27.77.52.52).

**Le Favril** : Ferme du Waterlin (03.27.77.93.62).

**Le Quesnoy** : Fortifications en Avesnois (03.27.20.54.70), à la recherche des sites religieux remarquables / circuit auto-moto (03.27.20.54.70), Bivouac des armées révolutionnaires (03.27.20.54.70).

**Forêt de Mormal** : Circuits guidés en forêt de Mormal (Office National des forêts : 03.20.74.66.10), golf de Mormal (03.27.63.07.00).

**Parc Naturel Régional de l'Avesnois** : Sorties « découverte nature » toute l'année (03.27.77.51.60).

### Manifestations annuelles

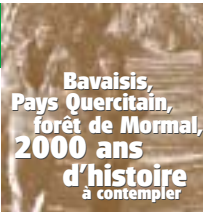
**Le Quesnoy** : Fête de l'attelage - Fête du lait en septembre (03.27.77.51.60).

**Maroilles** : « L'enfer vert » en avril (03.27.77.86.99), brocante en juin (03.27.77.16.14), Fête de la Flamiche en août (03.27.77.08.23), « Maroilles-Val Joly VTT » en octobre (03.27.61.83.76).

**Preux-au-Bois** : Fête du bois en mai (03.27.77.35.51).

### Renseignements complémentaires

Comité Départemental du Tourisme  
6, rue Gauthier de Châtillon - BP 1232 - 59013 LILLE Cedex - 03.20.57.59.59  
Retrouvez toute l'information touristique sur le site du CDT :  
[www.cdt-nord.fr](http://www.cdt-nord.fr) où cette fiche de randonnée est également consultable et téléchargeable gratuitement.



## Avesnois



## N° 22

# Circuit de Preux-au-Bois

(6 ou 10 km - 2 h 00 ou 3 h 20)



Forêt de Mormal.

- Randonnée Pédestre
- Circuit de Preux-au-Bois :**  
6 ou 10 km
- Durée : 2 h 00 ou 3 h 20
- Départ : Parking de l'étang à Preux-au-Bois
- Balisage jaune
- Carte IGN : 2706 OT



Tourterelle des bois.

**L'avis du randonneur :**  
*Cet itinéraire relie la ceinture bocagère et les chemins à l'intérieur de la forêt domaniale de Mormal. A longueurs variables, il s'adresse à un public très varié, de la famille au promeneur habitué à la marche. Chaque saison apporte son lot de découverte. En forêt, le port de chaussures étanches s'avère nécessaire une grande partie de l'année ; les parties asphaltées sont fermées à la circulation, sauf la route reliant les carrefours « du Quesne à Maronnes » et « David ».*



Rédactrice : Aline Adck - Création : Penez Edition - Lille

Credit Photos : 1 : P. Cheuva - 2 : T. Tancrez.



# Circuit de Preux-au-Bois

(6 ou 10 km - 2 h 00 ou 3 h 20)

Départ : Parking de l'étang à Preux-au-Bois.

**1** Depuis le parking de l'étang, dirigez-vous vers l'église. Suivez la rue d'Hecq puis de suite la rue de la Fontaine – en impasse. Au bout, empruntez à droite le chemin encaillouté puis la première « cache ».

**2** Montez la route à gauche et, dans le virage, obliquez à droite sur la rue de la Grimpette. Ce sentier bordé de charmes têtards aboutit à une petite route. Notez dans la pâte l'abreuvoir automatique pour les bovins. Poursuivez à droite, jusqu'à la forêt, face à un château d'eau.

**3** Allez à gauche, passez devant la Maison Forestière puis l'entrée du camping. Après la barrière, engagez-vous entre les parcelles 750 et 752. Coupez les routes forestières du Pont à Chiens puis Duhamel et rejoignez le carrefour du Quesne à Marrons.

**4** Prenez à droite vers l'Arboretum et l'étang David. 500 m plus loin, utilisez à gauche un sentier piétonnier parallèle à la route et débouchez à droite face à l'étang David. Contournez l'étang par la gauche, et récupérez, dans la partie sud, un sentier qui rejoint la route de la Fontaine. Bien suivre le balisage.

Empruntez la route forestière à droite.

**5** A l'intersection, continuez tout droit. Au niveau de la parcelle 834, un sentier mène à la Fontaine le Comte (aller-retour). Après la parcelle 820, virez à droite sur le premier sentier.

**6** A la parcelle 809, poursuivez à gauche et, à la parcelle 810, à droite. Sortez de la forêt et prenez en face la rue de Landrecies. Descendez à droite la ruelle d'Avignon. En bas, retrouvez à gauche le parking de l'étang.

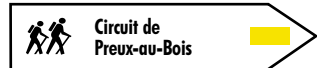
## CIRCUIT COURT 6 KM

**3** Prenez à droite et au carrefour suivant, obliquez à gauche sur le sentier commun au GR 122, balisé blanc sur rouge.

**5** Continuez à droite. Après la parcelle 820, virez à droite. Allez en 6.

## Suivez le guide !

Des flèches, des bornes de jalonnement ou des marques de peinture sont disposées le long du circuit.



Echelle : 0 250 500 m

1

2

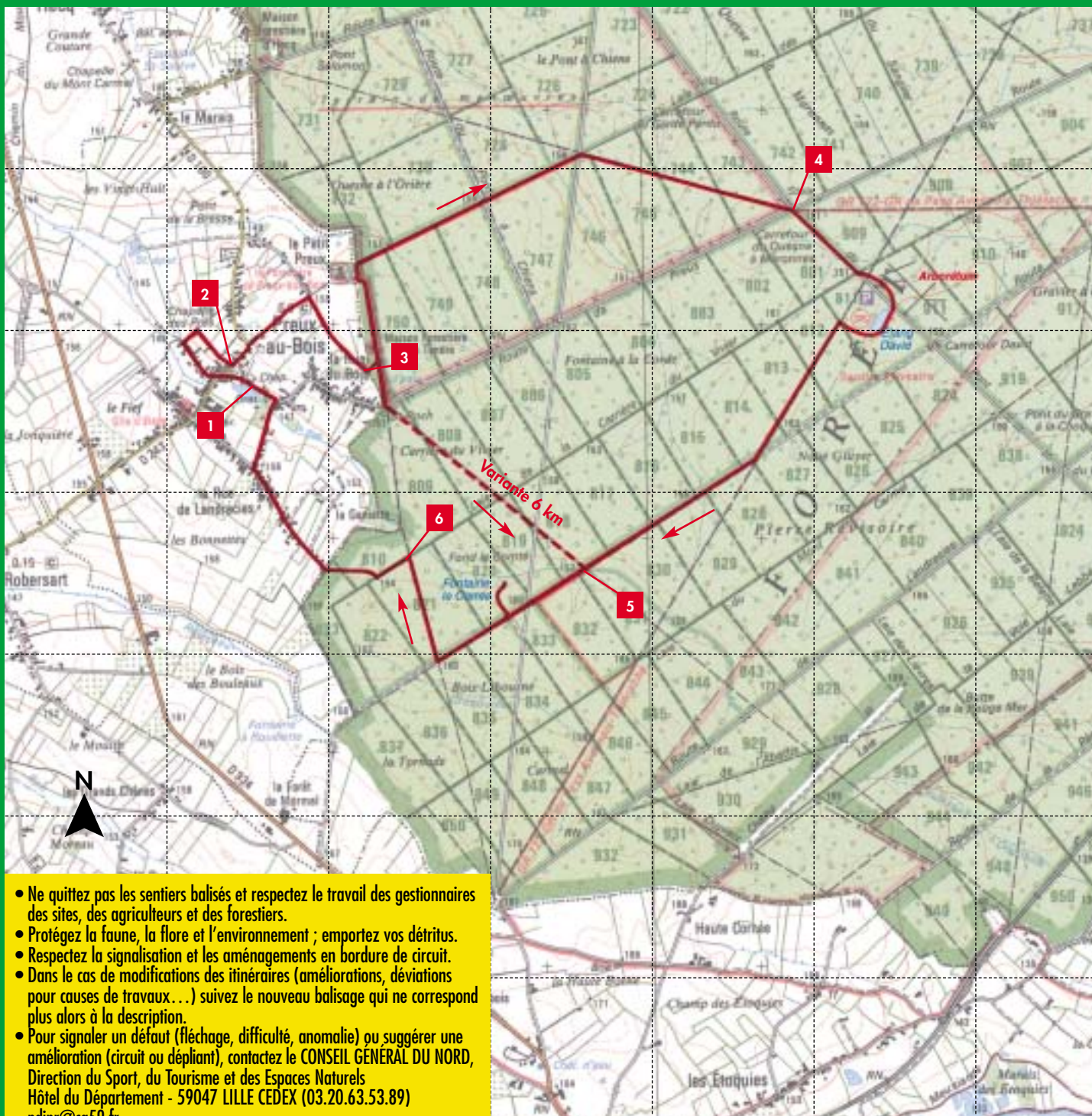
3

4

5

6

7



- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement ; emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation et les aménagements en bordure de circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.
- Pour signaler un défaut (fléchage, difficulté, anomalie) ou suggérer une amélioration (circuit ou dépliant), contactez le CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD, Direction du Sport, du Tourisme et des Espaces Naturels Hôtel du Département - 59047 LILLE CEDEX (03.20.63.53.89) [pdipr@cg59.fr](mailto:pdipr@cg59.fr)

